CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
— Dingy-Saint-Clair —

A Dingy-Saint-Clair, le 23 octobre 2026

ARRÊTÉ N°01/2026
Portant Délégation de Fonction et de Signature à Sophie GRESILLON, Vice-Présidente du CCAS

Le Président du CCAS de la Commune de Dingy-Saint-Clair,
Vu la délibération n°16/2026 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026, relative à l'élection du Maire, Buno DUMEIGNIL,
Vu la délibération n°2026-01 du CCAS en date du 30 avril 2026, relative à l'élection de la Vice-Présidente du CCAS, Sophie GRESILLON,
Vu la délibération n°2026-07 du CCAS en date du 17 septembre 2026, portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Vice-Président du CCAS Sophie GRESILLON,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires du CCAS de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président du CCAS au bénéfice de la Vice-Présidente,

ARRÊTE

Article 1 : Sophie GRESILLON, Vice-Présidente du CCAS est autorisée à signer :

- tous les documents, courriers et attestations du CCAS,
- les bordereaux de mandats et de titres du budget CCAS, ainsi que les pièces justificatives,
- les devis et bons de commande de prestataires,
- les demandes d'aides et les domiciliations.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du CCAS et fera l'objet d'une publication régulière.

Article 3 : Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire du présent acte dès sa transmission à la Préfecture, lequel peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le Président du CCAS, la Directrice Générale des Services et Sophie GRESILLON, Vice-Présidente du CCAS, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté est notifié à l'intéressée et transmis :

- au Préfet de la Haute-Savoie,
- au Comptable public du Service de Gestion Comptable (SGC).

Le Président du CCAS,
Bruno DUMEIGNIL

Centre Communal d'Action Sociale DINGY-SAINT-CLAIR

Notifié à Sophie GRESILLON, le 28/10/2026
Transmis en Préfecture le 02.11.2026